



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe

Section : économie et gestion

Option : gestion et administration

Session 2022

Rapport de jury présenté par :
Anne GASNIER
Présidente du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

TABLE DES MATIÈRES

STATISTIQUES GÉNÉRALES	3
1-ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	4
1.1-ÉPREUVE DISCIPLINAIRE	4
1.1.1- Statistiques	4
1.1.2- Le sujet.....	5
1.1.3 – Observations du jury.....	5
1.2 - ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE	8
1.2.1- Statistiques	8
1.2.2 – Le sujet.....	8
1.2.3 – Observations du jury.....	9
2 - ÉPREUVES D'ADMISSION.....	12
2.1- ÉPREUVE DE LEÇON	12
2.1.1- Statistiques	12
2.1.2- Observations du jury	13
2.1.3- Exemple de sujet	15
2.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN	16
2.2.1- Statistiques	17
2.2.2 – Observation du jury	17
2.2.3 – Exemples de situations proposées aux candidats	19

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPLP externe	CAFEP externe
Postes mis au concours	20	FERMÉ
Candidats inscrits	527	
Candidats présents	135	
ADMISSIBILITÉ		
Candidats admissibles	45	
Moyenne des présents	7,44	
Moyenne des admissibles	10,34	
Barre d'admissibilité	8,17	
ADMISSION		
Candidats présents	39	
Moyenne des présents	11,37	
Moyenne des admis	14,11	
Moyenne générale du dernier admis	10.89	
Candidats admis	25	

1-ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1.1-ÉPREUVE DISCIPLINAIRE

Définition de l'épreuve disciplinaire

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve porte sur les sciences de gestion, le management, le droit et l'économie.

L'épreuve consiste à analyser une ou plusieurs situations organisationnelles et à proposer des solutions mobilisant les sciences de gestion ainsi que les prolongements relevant du management des organisations, du droit et de l'économie.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire

1.1.1- Statistiques

Nombre de copies corrigées : 138

Notes	$N \leq 5$	$5 < N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$15 \leq$
Nombre	37	48	19	19	13	2
%	26.8%	34.8%	13.8%	13.8%	9.4%	1.4%

Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	24.6%
---	-------

Note la plus basse /20	1/20
Note la plus haute /20	17/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	7,25/20

1.1.2- Le sujet

Le sujet s'appuie sur l'Établissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre. Il vise à analyser la problématique que représente pour cet établissement regroupant 24 communes, la construction d'une identité sur la base d'une culture commune. Il se compose de 4 dossiers indépendants dans leur traitement :

- analyser la stratégie globale de l'intercommunalité ;
- analyser l'investissement au service des territoires ;
- accompagner le déploiement du télétravail ;
- identifier les enjeux liés à la création d'un système d'information géographique unique.

Le candidat devait s'appuyer sur des savoirs disciplinaires et des méthodologies spécifiques au droit à l'économie, au management et à la spécialité « gestion-administration » ainsi que sur la base documentaire composée de 13 documents, pour traiter chaque dossier.

1.1.3 – Observations du jury

➤ Observations générales

Sur la forme

La plupart des copies sont bien rédigées, soignées et les candidats ont fait preuve de rigueur rédactionnelle (grammaire, orthographe, syntaxe, etc.)

Les candidats respectent majoritairement la chronologie des dossiers proposée dans le sujet.

Le jury a identifié quelques copies trop synthétiques, et regrette quelques copies avec une écriture difficile à déchiffrer et/ou une présentation négligente, autant d'éléments qui rendent la lisibilité et l'évaluation difficiles.

Sur le fond

Les candidats se sont globalement approprié le contexte. Pour les meilleures copies, les candidats sont parvenus à mettre en évidence une synergie entre les problématiques du contexte et les concepts mobilisés. Mais globalement, le jury regrette une faible mobilisation de références scientifiques dans les réponses.

➤ Dossier 1 - Analyser la stratégie globale de l'intercommunalité

Les attendus :

- La définition précise de la communication interne et de la culture organisationnelle ;
- Une analyse globale impliquant un croisement des données des différents documents du corpus documentaire ;
- L'expression d'une tendance générale.

Ce que le jury a apprécié :

- Un véritable plan de communication interne,
- Des actions liées au contexte,
- L'utilisation d'outils de management explicitement identifiés (SWOT, PESTEL).

Ce que le jury regrette :

- La non-exploitation de l'ensemble du corpus documentaire ;
- Une profusion d'outils de management non adaptés à la situation ou non maîtrisés ;
- Certains candidats ont prélevé des informations non essentielles sans cerner l'enjeu principal ;
- Les enjeux de la communication interne n'ont pas été correctement investis au regard du contexte.

➤ **Dossier 2 - Analyser l'investissement au service des territoires**

Les attendus :

- La maîtrise des notions et calculs financiers,
- La rédaction d'une note d'aide à la décision,
- L'étude des modes de financement possibles ou offerts aux collectivités territoriales.

Ce que le jury a apprécié :

- La mobilisation des calculs de gestion (tableau d'amortissement, VAN, etc.),
- La rédaction d'une note destinée à accompagner la prise de décision.

Ce que le jury regrette :

- Le manque de méthodes calculatoires et de principes de gestion,
- La présentation de résultats et de calculs sans justification,
- Des propositions irréalistes par rapport au contexte,
- Un manque de connaissances sur les modes de financement des collectivités territoriales,
- L'absence d'une note formalisée.

➤ **Dossier 3 - Accompagner le déploiement du télétravail**

Les attendus :

- La caractérisation des obligations de l'agent et de l'administration,
- La réalisation d'une fiche de suivi opérationnel,
- La présentation d'actions managériales cohérentes,
- La proposition d'aménagements permettant d'anticiper les risques psychosociaux (RPS).

Ce que le jury a apprécié :

- Des propositions nouvelles et pertinentes par rapport au contexte,
- L'articulation avec des connaissances juridiques et de management,
- La réalisation d'un document formalisé.

Ce que le jury regrette :

- Le terme « managérial » est difficilement appréhendé par les candidats ;
- Pas d'identification des RPS : pas de corrélation entre l'identification et les actions proposées ;
- Le manque de notions juridiques appuyant la réponse.

➤ Dossier 4 - Identifier les enjeux liés à la création d'un système d'information géographique

Les attendus :

- Caractérisation du système d'information et conceptualisation au regard du contexte,
- Des connaissances économiques.

Ce que le jury a apprécié :

- Les enjeux d'un système d'information géographique pour une collectivité territoriale,
- Des exemples concrets et réalistes.

Ce que le jury regrette :

- La non prise en compte du caractère géographique du système d'information ;
- Le caractère « soutenable » de la croissance a rarement été abordé ;
- Absence de propositions cohérentes s'appuyant sur le corpus fourni, en lien avec le contexte.

Conseils aux candidats

Pour la préparation, il apparaît essentiel de :

- Maîtriser des concepts économiques, juridiques, de management et de gestion niveau master nécessaires au traitement des dossiers ;
- Développer une culture professionnelle sur les grandes problématiques actuelles en sciences de gestion.

Sur une épreuve écrite la gestion du temps est essentielle : il est impératif de s'entraîner dans les conditions de l'épreuve à partir des sujets zéros et de ceux de la session 2022.

Pendant l'épreuve, le candidat veillera particulièrement à :

- Appréhender la problématique du sujet pour en déduire la cohérence globale ;
- Analyser avec pertinence la documentation professionnelle mise à disposition. Les données doivent être exploitées, reformulées et recontextualisées.
- Mobiliser ses connaissances dans le cadre du contexte donné. Une analyse fine de la politique de l'organisation permettra de mieux cerner les enjeux liés aux problématiques soulevées dans chaque dossier
- Traiter le sujet dans sa globalité, en ne négligeant aucun dossier.

1.2 - ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

1.2.1- Statistiques

Définition de l'épreuve

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve porte sur l'enseignement professionnel dans l'option choisie. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni par le jury.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Nombre de copies corrigées : 135

Notes	$N \leq 5$	$5 < N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$15 \leq$
Nombre	37	49	22	14	9	4
%	27.4%	36.3%	16.3%	10.3%	6.7%	3.0%

Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	20%
---	-----

Note la plus basse / 20	0.5/20
Note la plus haute / 20	16.5/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	7.05/20

1.2.2 – Le sujet

Le sujet portait sur la conception et l'organisation d'une séquence pédagogique sur **la thématique de la « Digitalisation de la relation client et des processus de la chaîne commerciale »** à partir des blocs de compétences 1 « gérer des relations avec les clients, les usagers et les adhérents » et 2 « organiser et suivre l'activité de production (de biens ou de services) » et d'un dossier documentaire.

Le candidat devait prendre appui sur le contexte organisationnel présenté dans le dossier documentaire, la boulangerie l'Authentique, et devait exploiter, de façon critique et argumentée, quinze documents mis à sa disposition.

Le sujet était structuré en deux parties.

- Première partie : présentation d'une séquence en s'appuyant sur des intentions pédagogiques, la création d'un scénario professionnel et une évaluation.
- Deuxième partie : explication des choix opérés et des liens possibles avec les dispositifs pédagogiques de la transformation de la voie professionnelle.

1.2.3 – Observations du jury

➤ Sur le fond

Première partie

Le jury attendait la présentation d'une séquence s'appuyant sur des intentions pédagogiques, la création d'un scénario professionnel et une évaluation.

Par scénario professionnel, il faut comprendre une séquence présentant des activités à réaliser selon une organisation compatible avec les pratiques du milieu professionnel et découpée en plusieurs séances.

Ainsi le scénario prend appui sur un contexte professionnel, positionne les élèves dans une organisation de travail et pose une problématique en lien avec la thématique du sujet.

Une approche par activités professionnalisantes était donc nécessaire, visant à faire atteindre un niveau de compétences aux élèves.

Les intentions pédagogiques devaient faire ressortir :

- le niveau de la classe,
- la période de réalisation (temporalité),
- le positionnement dans la progression annuelle,
- les attendus de l'élève (est capable de, objectifs pédagogiques),
- les éléments du référentiel pris en compte (activités des pôles, savoirs associés, compétences et critères d'évaluation),
- les prérequis nécessaires au traitement de la proposition.

Les compétences et les savoirs associés, traversant les blocs ciblés par la thématique, devaient être délimités par le candidat selon le scénario choisi.

Un travail de didactisation devait être présenté à travers la création du scénario mettant en jeu une ou plusieurs compétences du référentiel baccalauréat professionnel spécialité AGOrA, sur le niveau de classe choisie. Il devait être en cohérence avec les intentions pédagogiques et les objectifs annoncés.

Le choix de documents annexés devait être pertinent et leur exploitation de qualité.

La proposition d'évaluation de la ou des compétences mises en formation devait faire ressortir les objectifs pédagogiques, ses finalités et les savoirs mobilisés.

Le jury a apprécié les copies :

- présentant des travaux originaux, organisés, soignés et positionnant les élèves dans un rôle professionnel (pas forcément en PFMP) et devant réaliser des activités professionnalisantes.
- qui ont mobilisé des savoirs associés en lien avec l'activité proposée et le niveau de classe choisi.
- qui ont su donner du sens à la séquence en créant du lien entre la thématique, les activités, les savoirs associés et les compétences travaillées.
- des ressources, autres que celles annexées, intégrées pour agrémenter la séquence.
- qui ont abordé la transformation de la voie professionnelle en l'intégrant certaines de ses dimensions au sein de leur scénario.

Le jury a regretté que le lien entre les intentions pédagogiques, le scénario et la thématique n'ait pas été suffisamment établi et/ou explicité dans les propositions des candidats. Il a été également regretté des incohérences entre les compétences et le niveau de classe ainsi qu'une trop faible (voir même une absence) mobilisation des savoirs.

Il a constaté, pour certaines copies, un manque de réalisme professionnel, une exposition des attendus et des modalités du travail demandé aux élèves insuffisamment explicitées ainsi que trop peu de proposition d'activités professionnalisantes en lien avec la thématique sur la digitalisation.

Par ailleurs, le jury a déploré les copies ayant une entrée théorique, conceptuelle et non appliquée qui ne répondent pas aux attendus du baccalauréat professionnel AGOrA.

La réflexion sur l'évaluation a été couramment oubliée alors qu'elle était explicitement attendu (cf formulation des consignes).

Deuxième partie

Il était attendu du candidat qu'il explicite :

- le choix des compétences traversées dans la séquence proposée,
- les savoirs associés mobilisés par les élèves dans le cadre de cette séquence (savoirs de gestion, savoirs juridiques et économiques, savoirs liés à la communication et au numérique),
- le choix des documents retenus et leur exploitation dans la séquence,
- la démarche pédagogique mise en place permettant l'acquisition progressive des compétences par l'élève,
- le lien avec la transformation de la voie professionnelle dans le scénario,

Cette partie a été la moins bien traitée et parfois négligée par les candidats.

Le jury a regretté une explicitation des choix opérés trop succincte au niveau :

- de la problématique retenue,
- des documents didactisés et/ou non exploités,
- des modalités d'acquisition des compétences (progressive/spiralaire) mises en œuvre dans le scénario,
- des activités proposées,
- de la posture de l'enseignant et de l'élève pendant la séquence.

Il a déploré trop peu d'explicitation des savoirs associés retenus notamment au niveau de leur délimitation et des objectifs visés.

Il a déploré également le manque de séquence faisant le lien avec les dispositifs de la transformation de la voie professionnelle (famille des métiers, co-intervention, chef d'œuvre, accompagnement renforcé, ...) et le manque d'explicitation de la ou des modalités d'évaluation proposées.

Le jury a apprécié les candidats qui ont traité l'explicitation dans une partie spécifique, conformément à la consigne donnée, et non pas au fil de la présentation de la séquence.

D'une manière générale, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de bien procéder à une lecture intégrale du sujet avant son traitement.

Il est important que le candidat veille :

- à la cohérence entre ses intentions, le scénario et l'évaluation.
- à la cohérence entre sa production et son explicitation.

Sur la forme

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de :

- soigner la forme de la copie : aérer la présentation, numéroter les pages et distinguer les parties de façon claire et univoque.
- utiliser impérativement une encre de couleur foncée, les copies étant numérisées.
- veiller à ce que l'écriture soit lisible,
- s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse.
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie. Le jury attire l'attention des futurs candidats sur une compétence du « référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : « utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves. - intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite. »

Conseils aux candidats

Pour la préparation de l'épreuve

Les candidats doivent :

- procéder à une lecture attentive et une analyse fine du référentiel du baccalauréat assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (Arrêté du 18-2-2020 - J.O. du 3-3-2020).
- actualiser leurs connaissances en matière de didactisation.
- actualiser leurs connaissances disciplinaires en matière de gestion, de communication écrite et orale, de numérique et dans les domaines juridique et économique.
- connaître les dispositifs pédagogiques propres à l'enseignement professionnel.

Sur une épreuve écrite la gestion du temps est essentielle : il est impératif de s'entraîner dans les conditions de l'épreuve à partir des sujets zéros et de ceux de la session 2022.

Il est conseillé aux candidats d'aller observer une séance de mise en situation professionnelle en baccalauréat professionnel assistance à la gestion des organisations et de leurs activités.

Pendant l'épreuve

Il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet (contexte et questions) pour en comprendre les attendus.
- de bien identifier les parties à traiter.
- d'exploiter la documentation fournie.

2 - ÉPREUVES D'ADMISSION

2.1- ÉPREUVE DE LEÇON

Définition de l'épreuve

Durée de préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)

Coefficient 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et, le cas échéant, de compétences pratiques.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.1.1- Statistiques

Nombre de candidats présents : 39

Notes	$N \leq 5$	$5 < N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$15 \leq$
Nombre	0	7	9	6	8	9
%	0%	17,9%	23,1%	15,4%	20,5%	23,1%

Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	59%
---	-----

Note la plus basse / 20	5/20
Note la plus haute / 20	20/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	11,41/20
Moyenne des candidats admis	13.78/20

2.1.2- Observations du jury

Le jury note qu'en cette première année de réforme du concours, une majorité des candidats s'est approprié la définition de l'épreuve et réalise un exposé d'une durée de vingt minutes. De plus une majorité de candidats s'est appropriée le contexte de l'enseignement professionnel, en revanche, les innovations pédagogiques de la transformation de la voie professionnelles ont parfois faussement interprétées. Le jury rappelle aux candidats la nécessité de s'informer à partir de sources officielles.

Les échanges lors de l'entretien sont souvent constructifs, la majorité des candidats adoptent une posture d'écoute.

➤ Sur le fond

Les meilleurs candidats ont présenté une construction pédagogique personnelle avec des **intentions pédagogiques** formatrices à destination des élèves. Ces candidats **justifient leurs choix pédagogiques et prennent en compte avec pertinence les éléments de la situation professionnelle** proposée par le jury. **Ces candidats ont conduit leur analyse et ont justifié leur démarche en plaçant l'élève au cœur de leur réflexion.**

Les meilleurs candidats ont de bonnes références pédagogiques et mobilisent avec pertinence les dispositifs de la transformation de la voie professionnelle comme la co-intervention ou le chef d'œuvre.

Le numérique pédagogique et le numérique professionnalisant sont régulièrement mobilisés dans les séances présentées par les candidats.

La maîtrise des concepts didactiques est déterminante dans cette épreuve, les meilleures prestations témoignent d'un bon niveau de connaissances.

Ce que le jury regrette :

- Des propositions pédagogiques inadaptées aux objectifs de formation ;
- Une incapacité chez certains candidats à appréhender la diversité des élèves et à proposer des supports variés et cohérents ;
- Une représentation de l'évaluation des acquis des élèves très restrictive ;
- Un niveau de maîtrise des concepts insuffisant, niveau qui ne permet pas d'élaborer une construction pédagogique à destination des élèves ;
- Des séances qui visent principalement à « occuper » les élèves mais qui n'assurent pas un niveau de formation suffisant ;
- L'utilisation sans discernement de fiches pré remplies ou de publications éditoriales. Cette stratégie ne permet pas aux candidats de démontrer ses compétences à concevoir une séance dans un contexte déterminé et à argumenter ses choix.

Conseils aux candidats

Le candidat doit connaître les modalités et les attendus de l'épreuve ; doit être en capacité d'exploiter un référentiel.

Le candidat doit s'assurer que sa réalisation pédagogique respecte la situation professionnelle proposée par le jury et la thématique du sujet.

Le candidat pour cette épreuve doit être en mesure de distinguer la notion de séquence de la notion de séance.

L'acte d'enseigner nécessite de faire des choix, de déterminer des priorités, les candidats doivent concevoir des séances qui illustrent leur réflexion et démontrer leur de l'entretien une capacité à prendre du recul sur les choix opérés.

Une bonne maîtrise des concepts est indispensable, cette épreuve n'est pas réduite à la dimension pédagogique de la séance.

2.1.3- Exemple de sujet

SUJET

Vous êtes enseignant(e) dans un lycée polyvalent au sein d'une section d'enseignement professionnel. La formation AGOrA mise en œuvre dans votre établissement propose une coloration sectorielle secrétariat médical. Vous avez en charge une partie des enseignements professionnels d'une classe de première baccalauréat AGOrA de 12 élèves. L'espace dans lequel vous assurez vos cours pour cette séance est une salle professionnelle multimédia qui dispose de matériels de communication, de solutions informatiques partagées, d'outils de gestion électronique des documents et d'un environnement numérique de type PGI répondant aux exigences de la formation. Vous disposez également d'un tableau blanc mural et d'un vidéo projecteur

Vous proposez une séance de 2 heures, dans le cadre de la coloration sectorielle, qui met en œuvre les activités suivantes du référentiel de formation :

2.3. Gestion opérationnelle des espaces (physiques et virtuels) de travail

-Organisation des réunions en présentiel ou à distance

-Gestion des espaces internes de partage de l'information (affichage, notes internes, espaces collaboratifs, etc.)

3.1. Suivi de la carrière du personnel

-Suivi administratif du recrutement, de l'intégration et du départ des personnels

Cette séance s'intègre dans une séquence dont la finalité est l'organisation d'une réunion à distance dans le cadre du processus de recrutement. Les notions de besoin, profil de poste et offre d'emploi ont été abordées.

Vous préciserez vos intentions et justifierez vos choix pédagogiques en intégrant la problématique de l'évaluation.

2.2- ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Définition de l'épreuve

Durée : 35 minutes

Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.2.1- Statistiques

Nombre de candidats présents : 39

Notes	$N \leq 5$	$5 < N < 8$	$8 \leq N < 10$	$10 \leq N < 12$	$12 \leq N < 15$	$15 \leq$
Nombre	2	10	6	2	8	11
%	5,1%	25,7%	15,4%	5,1%	20,5%	28,2%

Pourcentage de candidats ayant une note ≥ 10	53,8%%
---	--------

Note la plus basse / 20	3/20
Note la plus haute / 20	20/20
Moyenne générale de l'épreuve / 20	11,31/20
Moyenne des candidats admis	14,68/20

2.2.2 – Observation du jury

Le jury note que les candidats avaient connaissance de la définition de l'épreuve et notamment de sa structuration en deux parties.

➤ Première partie de l'entretien

Lors de la première partie, le jury regrette un manque de préparation de l'exposé par le candidat. Cela se traduit soit par une présentation linéaire de son parcours, soit par l'énumération d'éléments déclaratifs liés à sa motivation, sans réelle justification.

Or le jury attendait que le candidat ait conduit une analyse réflexive de ses différentes expériences pour identifier des compétences qui pourraient lui permettre d'appréhender la profession d'enseignant.

Quelques candidats sont parvenus à exprimer des liens entre des expériences passées et la fonction d'enseignant.

Par ailleurs, le CAPLP destine les lauréats à intégrer l'enseignement professionnel. Or trop souvent les candidats ne connaissent pas les spécificités de cet enseignement au regard de l'enseignement général ou technologique.

Si le jury n'attend pas une connaissance parfaite du milieu professionnel, il est important que le candidat puisse être capable d'évoquer quelques spécificités de ce contexte d'enseignement professionnel et qu'il connaisse les grands principes de la transformation de la voie professionnelle (TVP).

➤ Seconde partie de l'entretien

Pour cette première session, le jury a choisi de proposer des situations courtes et facilement mémorisables afin de ne pas mettre en difficulté les candidats quant aux contextes posés.

Le jury regrette que trop souvent les candidats aient produit des réponses de bon sens, à savoir sans mobilisation du cadre juridique, ou réglementaire lié au fonctionnement d'un établissement scolaire. Cela nuit fortement au candidat qui ne parvient pas dès lors à justifier ses affirmations.

Le jury regrette également que de nombreux candidats se soient arrêtés à l'analyse de la situation, sans pour autant proposer de pistes d'action.

Cette épreuve a pour objet de positionner le candidat face à des situations professionnelles ordinaires en vue d'évaluer leur capacité à prendre du recul, à analyser la situation mais également à identifier des possibilités d'action.

Là aussi cette partie nécessite d'être préparée, notamment sur la capacité à qualifier la situation et à connaître les textes de référence pour les mobiliser en vue de proposer une ou plusieurs pistes d'action.

Conseils aux candidats

Première partie

Il est conseillé aux candidats de :

- mener une analyse réflexive de leurs parcours (formation, expériences professionnelles, associatives...) pour identifier les compétences acquises ;
- connaître le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation ;
- connaître les spécificités de l'enseignement professionnel.
- préparer la présentation qui servira de point de départ à l'échange avec le jury.

Seconde partie

Les candidats doivent maîtriser le cadre réglementaire encadrant la profession d'enseignant : les droits et obligations du fonctionnaire, le fonctionnement d'un établissement, les valeurs de la République, la laïcité...)

Lors de l'épreuve il est attendu que le candidat analyse chaque situation pour la qualifier et en fonction qu'il mobilise des connaissances pour envisager une ou plusieurs propositions d'action.

2.2.3 – Exemples de situations proposées aux candidats

➤ Situation pédagogique

Vous êtes professeur en filière industrielle et vous avez en charge l'enseignement d'économie-gestion.

Votre classe ne comporte qu'une seule fille.

Vous êtes témoin de la tenue de propos misogynes à son encontre durant une de vos séances.

Quelle est votre analyse de la situation ?

Quelle pourrait être votre réaction ?

➤ Situation en lien avec la vie scolaire

Dans le cadre d'une visite scolaire organisée par l'enseignant d'arts appliqués et pour laquelle vous êtes professeur accompagnateur, un de vos élèves refuse radicalement d'entrer dans un lieu de culte dans lequel se trouvent des éléments architecturaux reconnus.

Quelle est votre analyse de la situation ?

Quelle pourrait être votre réaction ?